



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres
d'intention Sciences Médicales**

2 avril 2010

Association France Alzheimer

Maladie d'Alzheimer et Maladies Apparentées

**Appel à projets 2010 (AAP 2010)
Subventions Sciences Médicales**

**Date limite d'envoi des lettres d'intention :
vendredi 02 avril 2010**

**Date limite d'envoi des dossiers complets :
vendredi 18 juin 2010**

Mots clés :

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, démence fronto-temporale, diagnostic précoce, marqueurs, cascade pathologique, mort neuronale, neuro-protection, prévention, thérapie, vieillissement



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres
d'intention Sciences Médicales**

2 avril 2010

Les lettres d'intention sont à envoyer sous forme électronique et sous forme papier (impression de la version électronique originale et signé) avant **le 2 avril 2010** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

**Union nationale des associations France Alzheimer
AAP 2010
21, bd Montmartre
75002 Paris**

Il est vivement conseillé d'envoyer votre dossier en recommandé accusé de réception.

Pour toute information concernant l'appel à projet (AAP): AAP@francealzheimer.org

Il est recommandé aux candidats de lire attentivement le présent document et le règlement relatif aux modalités d'attribution des financements avant de déposer un dossier.

Il est également important de vérifier que les conditions d'éligibilité sont remplies.

Afin d'éviter tout problème lié à la messagerie, il est vivement conseillé de ne pas attendre la date limite d'envoi pour soumettre le dossier par voie électronique.



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres
d'intention Sciences Médicales**

2 avril 2010

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets	4
2. Caractéristiques générales des projets.....	5
3. Critères d'éligibilité	5
4. Critères d'évaluation	6
5. Procédure de sélection	6
6. Dispositions relatives au financement.....	7
7. Calendrier	7
8. Modalités de soumission du formulaire d'intention.....	7
9. Sélection finale des projets.....	8



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres
d'intention Sciences Médicales**

2 avril 2010

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent des centaines de milliers de personnes en France. L'Union nationale des associations Alzheimer, seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer, soutient les familles et les malades, informe l'opinion et les pouvoirs publics, contribue à la recherche et forme les bénévoles et les professionnels de santé. Présente dans toute la France à travers son réseau d'associations départementales, elle compte près de 16 000 adhérents et 150 000 donateurs.

Dès 1985, alors que peu de monde s'intéressait à la recherche sur la Maladie d'Alzheimer, l'Association France Alzheimer attribuait son premier financement dans ce domaine. Aujourd'hui, elle continue à jouer un rôle important pour développer la recherche médicale et améliorer les connaissances sur cette maladie.

France Alzheimer alloue des sommes importantes à des équipes ou à des chercheurs. En 2009, notre association a financé des projets d'équipe en sciences médicales, en sciences humaines et en nouvelles technologies, à hauteur de 1.100 000 euros sur une période de deux ans. Par ailleurs, 5 financements « jeunes chercheurs 1^{ère} année » d'un montant d'approximativement 30.000 euros (charges sociales et patronales comprises) chacun (4 en sciences médicales et 1 en sciences humaines) attribués en 2007 ont été renouvelés en 2009 afin que ces jeunes chercheurs puissent être soutenus tout au long de leur thèse. 7 équipes et 4 jeunes chercheurs ont été soutenus en 2009 par l'association dans le cadre de l'appel à projet en sciences médicales dans des domaines comme l'étude des mécanismes biochimiques de la maladie ou sa détection précoce. Ces subventions, qui ont été remises par la présidente Madame Arlette Meyrieux, le 16 décembre 2009 lors de la journée « Rencontres Alzheimer » organisée par l'association à Toulouse, confirment l'intérêt toujours plus grand que l'association porte à la recherche.

France Alzheimer a par ailleurs poursuivi, en coopération avec des associations se consacrant aux autres affections neurodégénératives, la mise en place d'une banque de tissus neurologiques dont peut dès à présent bénéficier l'ensemble des chercheurs.

Le souhait de France Alzheimer est bien sûr l'accélération et l'aboutissement de la recherche pour mettre en place au plus tôt des thérapies, qu'elles soient médicamenteuses ou non-médicamenteuses, et ainsi permettre aux malades et à leurs familles d'affronter ce terrible problème médico-social.

Pour 2010, l'association France Alzheimer, a choisi de soutenir des doctorants ou des post-doctorants de haut niveau dont le travail s'intégrera dans un projet d'équipe portant sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Les subventions de 100 000 € ou plus en fonction de la qualité et la pertinence du projet. Les axes thématiques concernés sont : les modèles animaux, la physiopathologie de la maladie d'Alzheimer, les marqueurs diagnostiques et pronostiques et les dégénérescences fronto-temporales et autres pathologies apparentées.



2. Caractéristiques générales des projets

En 2010, l'association France Alzheimer finance des doctorants ou des post-doctorants de haut niveau dont le travail de recherche s'inscrira obligatoirement dans le cadre d'un projet d'équipe. Les projets pourront émaner d'équipes d'organismes de recherche dans les axes thématiques définis précédemment. Le terme « équipe » pourra regrouper soit une équipe individuelle ou bien des équipes en partenariat (réunissant de 1 à 4 partenaires). L'aide accordée sera de 100 000 euros ou plus en fonction de la qualité et la pertinence du projet.

Cette année 4 axes thématiques ont été définis par le conseil scientifique :

- Modèles animaux
- Physiopathologie de la maladie d'Alzheimer
- Marqueurs diagnostiques et pronostiques
- Dégénérescences fronto-temporales et autres pathologies apparentées

Les demandes de financements pourront inclure l'achat de moyens matériels (fonctionnement, équipement) et aussi permettre le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée (CDD).

Le conseil scientifique sera très attentif à l'insertion du doctorant ou du post-doctorant dans le projet soumis par l'équipe. Il accordera également une importance particulière aux qualités scientifiques et méthodologiques des différentes méthodes envisagées et de leur adéquation avec les objectifs proposés.

3. Critères d'éligibilité

Vous trouverez ci-dessous les critères d'éligibilité pour l'AAP2010 des subventions Sciences Médicales :

- Les dossiers sous **format électronique** et sous **format papier** doivent être soumis dans les délais, au format demandé, **être strictement identiques** et complet. Les dossiers qui ne respecteront pas ces critères seront considérés comme non-éligibles et ne pourront pas être examinés. De plus, les candidats n'ayant pas respecté ces critères ne seront pas obligatoirement informés par écrit de cette décision
- Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projet et être de qualité scientifique suffisante
- La recherche doit être menée dans un laboratoire établi en France
- La durée du projet doit être de 24 à 36 mois
- Le projet doit comprendre le financement d'un doctorant ou post-doctorant qui devra être impliqué à 100% dans le projet déposé
- Pour les candidatures comportant un post-doctorant, un classement antérieur à un concours Inserm ou CNRS est préférable
- Le projet du doctorant ou du post-doctorant peut être mené par une équipe individuelle ou bien en partenariat avec d'autres équipes (4 maximum)
- L'équipe coordinatrice et le coordonnateur du projet doivent appartenir à un organisme de recherche public
- Les partenaires peuvent appartenir soit à un organisme de recherche soit à une entreprise



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres
d'intention Sciences Médicales**

2 avril 2010

- Le coordonnateur du projet, qui sera également le responsable scientifique du doctorant ou post-doctorant justifiera de son investissement à un niveau significatif dans le suivi de ce projet
- Le coordonnateur et l'équipe coordinatrice ne doivent pas avoir déjà reçu un financement France Alzheimer dans les deux dernières années

4. Critères d'évaluation

Les projets seront examinés selon les critères suivants :

- Pertinence du projet vis-à-vis de l'AAP
- Qualités scientifiques et techniques : caractère novateur et innovant, avancées technologiques
- Qualité du projet présenté : les hypothèses de travail, les expériences et les résultats déjà obtenus, faisabilité scientifique, méthodologie, structuration du projet...
- Mise en évidence de manière précise du travail qui sera effectué par le doctorant ou post-doctorant dans le projet
- Qualité du dossier d'intention présenté : publications du coordonnateur, de l'équipe et des équipes partenaires
- Adéquation du projet : déroulement dans le temps et planification des étapes, justification de l'aide demandée (financement et budget)
- Qualité du partenariat pour les subventions projets s'inscrivant dans des équipes multipartenaires

5. Procédure de sélection

La sélection des projets se déroule en deux phases :

1. présélection des projets sur formulaire d'intention
2. sélection des lauréats à partir d'un dossier de candidature complet demandés aux porteurs de projets présélectionnés

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Réception des lettres d'intention **le 2 avril 2010**
- Examen de l'éligibilité des lettres d'intention
- Présélection par le conseil scientifique de France Alzheimer
- Contact avec les équipes présélectionnées pour l'envoi du dossier complet avant le **18 juin 2010**
- Evaluation des dossiers présélectionnés par un collège d'experts extérieurs
- Réception des évaluations
- Sélection des projets par le conseil scientifique et validation par le conseil d'administration de France Alzheimer
- Etablissement de la liste des projets sélectionnés (ainsi qu'une liste complémentaire)
- Envoi de la notification d'attribution aux lauréats
- Remise symbolique des attributions lors des journées Rencontres Alzheimer (15 décembre 2010)



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres
d'intention Sciences Médicales**

2 avril 2010

Les comités :

Collège d'experts : il est constitué de chercheurs travaillant dans les thématiques de l'appel à projets désignés par le conseil scientifique et par le conseil d'administration de l'association. Chaque dossier sera examiné par trois experts. Chaque expert remplira une fiche d'évaluation, rédigera un commentaire général et notera les dossiers qui seront ensuite classés.

Le conseil scientifique : il est constitué de chercheurs actifs dans le domaine de la recherche contre la maladie d'Alzheimer. Il est en étroite relation avec l'Association pour mettre en place les appels à projets. Il est également sollicité pour des états des lieux et pour des communications scientifiques. Après classement des notes des dossiers expertisés par le collège d'experts, le conseil scientifique analysera à son tour les dossiers présélectionnés. Il établira par la suite une liste des projets retenus ainsi qu'une liste complémentaire.

Les membres de ces différents comités devront respecter la charte de déontologie, qu'ils auront signé au préalable, notamment les dispositions liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêts.

6. Dispositions relatives au financement

Le financement attribué par l'association France Alzheimer sera versé sous forme d'une subvention selon les dispositions de la convention signée entre France Alzheimer et le coordonnateur de projet (signature de la convention sous 2 mois après la journée Rencontres Alzheimer). Les modalités d'attribution de la convention dépendront du type de financement à intégrer, doctorant ou post-doctorant. Dans tous les cas, l'attribution de la subvention sera réalisée en plusieurs modalités variant selon le type de financement. Tous les versements (à l'exception du premier) seront soumis à l'attribution d'un rapport d'étape qui devra être validé par le conseil scientifique. Seules les recherches menées en France pourront être financées.

7. Calendrier

Ouverture appel à projets	22- février
Date limite de dépôt de lettre d'intention	02- avril
Retour des dossiers complets	18- juin
Evaluation des candidatures	juillet-août
Sélection des lauréats	septembre
Journée de remise des prix	décembre

8. Modalités de soumission du formulaire d'intention

Le formulaire d'intention, téléchargeable sur le site Internet de l'association, contient plusieurs parties à remplir obligatoirement (en times new roman, caractère 11) :

- Page de présentation
- Données concernant le coordonnateur et son équipe



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres
d'intention Sciences Médicales**

2 avril 2010

- Le projet de recherche en 3500 caractères tout compris, et sans photo
- Données concernant les équipes partenaires et le budget du projet
- La déclaration du coordonnateur à signer
- Une annexe : CV du coordonnateur

Ce formulaire d'intention devra être envoyé sous deux formats :

- 1 dossier « **papier** » contenant un exemplaire du formulaire signé et relié, à envoyer par courrier postal en recommandé avec accusé de réception
- 1 dossier « **électronique** », comportant 1 seul fichier word ou pdf.

Les demandes se feront uniquement par l'envoi simultané d'un formulaire d'intention par mail et par voie postale. **ATTENTION : Le dossier papier et le dossier électronique devront être strictement identiques. Nous vous demandons d'imprimer la version électronique et de la signer. Tout dossier de candidature incomplet, non-identique entre les 2 formats, reçu après le 2 avril 2010 ou ne respectant pas les modalités de soumission, sera rejeté.**

La date limite de retour des dossiers est **le 2 avril 2010** par voie électronique et par voie postale (**cachet de la poste faisant foi**) à l'adresse ci-dessous :

*Union nationale des associations France Alzheimer - AAP 2010
21, bd Montmartre
75002 Paris*

Après réception des deux documents (électronique et papier), un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au porteur de projet.
Contact : AAP@francealzheimer.org - 01 42 97 48 91.

9. Sélection finale des projets

Les candidats présélectionnés devront remplir un dossier plus complet présentant le projet en détail sur 10 pages. Le dossier type à remplir sera disponible au téléchargement sur le site Internet de l'association, www.francealzheimer.org, à partir de début avril. Il devra parvenir à l'Association France Alzheimer avant le **18 juin 2010** avant minuit, selon les **mêmes modalités que la lettre d'intention** : une version papier et une version électronique devront être envoyées. Les détails de cette soumission seront présentés dans le dossier complet à remplir. Les lauréats seront sélectionnés en septembre par le jury composé de membres du conseil scientifique et des membres du CA de l'association. La cérémonie de remise symbolique des prix aura lieu courant décembre 2010.